

**CAFDES - DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE EN INTERVENTION SOCIALE**

**2**

**NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D’INSCRIPTION A LA SELECTION**

***Session 2022-2023***

**OCELLIA ESPACE GRENOBLE**

ETAPE 1 : Remplir le dossier d’inscription.

ETAPE 2 : Préparer les documents demandés.

ETAPE 3 : Procéder à son inscription en ligne

**MODALITES D’ADMISSION**

**EPREUVE D’ADMISSION :**

**1 épreuve orale 30 min** : entretien de positionnement portant sur la motivation et la capacité du candidat à s’engager dans une formation sociale à partir d’un document préalablement renseigné par le candidat dans le dossier d’inscription.

 Les modalités de sélection pourront être modifiées en raison de l’évolution de la crise sanitaire.

**1 épreuve écrite** : cette épreuve concerne uniquement les candidats ne détenant pas le diplôme de niveau 7 (bac+5)

**CONDITIONS D’ADMISSION :**

• Je détiens un diplôme bac +5 (niveau 7) je passe uniquement l’épreuve orale o Frais de l’épreuve orale 170€

• Je ne détiens pas de diplôme bac +5, ou je n’ai pas le niveau 7, je passe l’épreuve écrite ainsi que l’épreuve orale o Frais des épreuves de sélection : 330€

***En cas de doute, n’hésitez pas à contacter Mme Thomasset : e.thomasset@ocellia.fr***

**ETAPE 2 : JE PREPARE LES AUTRES PIECES POUR COMPLETER MON DOSSIER D’INSCRIPTION**

**Pièces à PREPARER :**

1. Une lettre de candidature précisant les motivations
2. Un CV (parcours scolaire et de formation, expériences professionnelles et autres activités)
3. Une photocopie de la carte d’identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou d’un titre de séjour acquis pour les candidats étrangers.
4. Les photocopies des trois derniers bulletins de salaire
5. La copie des certificats de travail relatifs aux postes principaux occupés justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 5 juin 2007)
6. La notification éventuelle de la décision du jury de VAE
7. Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels, accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté pour les diplômes obtenus à l’étranger, justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 5 juin 2007)
8. Une note (cf. art. 5 du règlement de sélection) de 4 à 6 pages (en 4 exemplaires), rédigée par le candidat et dans laquelle il devra mettre en évidence la façon dont il envisage la fonction de direction d’un établissement ou service social ou médico-social.

La participation à **une Réunion d’information collective** est fortement recommandée : Présentation de la formation et des possibilités de financement, aide à la constitution du dossier d’inscription. [**Inscrivez-vous**](https://ocellia.jotform.com/211932056665053) !



**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**